



Conseil de sécurité

UN DOCUMENT
/BA COLLECTIVE

JUN 3 1993

PROVISOIRE

S/PV.3226
1er juin 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3226e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 1er juin 1993, à 18 h 15

Président : M. YAÑEZ-BARNUEVO

(Espagne)

Membres :

Brésil
Cap-Vert
Chine
Djibouti
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Hongrie
Japon
Maroc
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Venezuela

M. CARDOSO
M. JESUS
M. LI Zhaoxing
M. OLHAYE
Mme ALBRIGHT
M. VORONTSOV
M. MERIMEE
M. ERDOS
M. HATANO
M. BENJELLOUN-TOUIMI
M. O'BRIEN
M. MARKER

M. RICHARDSON
M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 18 h 15.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Etant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de juin, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Yuliy M. Vorontsov, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président du Conseil de sécurité pendant le mois de mai 1993. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant ma profonde gratitude à l'Ambassadeur Vorontsov pour le grand talent diplomatique et la courtoisie sans faille avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN ANGOLA

NOUVEAU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM II) (S/25840 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola et du Portugal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Miranda (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Catarino (Portugal) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du nouveau rapport (S/25840 et Add.1) du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25857, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé lors des consultations antérieures du Conseil.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. Joao Bernardo Miranda. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et je l'invite à faire sa déclaration.

M. MIRANDA (Angola) (parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à cette importante séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question de l'Angola, à la lumière de l'échec de la réunion d'Abidjan, qui mettait face à face le Gouvernement et l'UNITA pour la troisième fois depuis le début de la crise qui s'est nouée en Angola après les élections.

Qu'il me soit permis d'exprimer, au nom du Gouvernement de la République d'Angola, notre reconnaissance pour les efforts faits et l'intérêt manifesté par le Conseil de sécurité pour appuyer la paix en Angola. La présente séance est une preuve supplémentaire des efforts faits par la communauté internationale en vue de trouver une solution pacifique à la crise angolaise.

Le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité reflète dans une large mesure la situation tragique qui règne actuellement dans mon pays. Il reflète précisément aussi ce qui s'est effectivement passé à Abidjan pendant deux mois environ et donne des indications assez claires pour nous permettre de conclure aisément que, comme l'avaient d'ailleurs déjà dit les observateurs de la paix en Angola, l'échec des négociations était entièrement et exclusivement dû à l'UNITA.

L'UNITA a relancé la guerre en Angola après une paix relative qui a duré un peu plus d'un an, subtilisant ainsi les espoirs d'une vie meilleure que nourrissait le peuple angolais.

M. Miranda (Angola)

Au moment même où je parle, M. Savimbi a donné l'ordre à ses troupes de reprendre les actions militaires contre la population et de détruire les infrastructures économiques. De nombreuses personnes subissent les traitements les plus inimaginables que puissent supporter les êtres humains. L'UNITA détruit tout. Dans les villes, villages et autres communautés occupées par l'UNITA, ce n'est que désolation. Du fait de son incompétence et de son manque d'expérience en matière de gestion des affaires publiques, l'UNITA a réduit toute la vie sociale des populations de cette région à un état primitif.

Ceux qui manifestent leur opposition à la guerre ou que l'on soupçonne d'avoir des membres de leur famille au gouvernement sont massacrés de sang-froid à l'aide d'armes à feu ou jetés dans des bûchers. Comme dans le passé, et avec une intensité accrue, le chef de l'UNITA juge toujours les Angolais en fonction de leur origine tribale, ethnique ou raciale, au mépris des lois de la République, qui qualifient l'incitation au tribalisme ou au racisme et toute pratique s'opposant à l'harmonie de la famille angolaise de crime contre l'unité nationale.

En effet, la situation dramatique qui règne aujourd'hui dans les zones prétendument sous le contrôle de l'UNITA résulte du refus de M. Savimbi de permettre aux équipes des organisations humanitaires internationales de se déplacer dans le pays afin d'évaluer les besoins réels de la population captive dans ces régions.

En outre, pratiquement tous les jours, ceux qui parviennent à échapper à la terreur de l'UNITA sont recueillis et hébergés par les autorités de l'Etat dans les centres de réfugiés de guerre, où leur survie est garantie grâce à l'aide humanitaire internationale. Actuellement, plus de deux millions de réfugiés de guerre, venant de toutes les régions du pays, et principalement du centre et du sud, notamment d'Huambo, se font enregistrer dans les différents centres de réfugiés mis en place dans les provinces d'Huila, Benguela, Kwanza-Norte, Moxico, Luanda, Cabinda et dans d'autres provinces.

La situation revêt désormais un caractère véritablement terrifiant. Plusieurs centaines d'enfants sans parents ou famille proche sont placés dans des familles ou dans des orphelinats, où ils ne reçoivent pas toujours les

M. Miranda (Angola)

meilleurs soins du fait de difficultés diverses. Comme si cela ne suffisait pas, l'UNITA ne respecte même pas les centres de réfugiés de guerre.

Il y a près de deux semaines, l'un des commandos de M. Savimbi est entré dans un camp de réfugiés près de la ville de Luena, dans la province de Moxico, à l'est de l'Angola, pour y massacrer de sang-froid 45 personnes, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées. Samedi dernier, l'UNITA a attaqué un train de passagers reliant la ville de Lubango à la ville de Matala, dans la province d'Huila. Cette attaque a provoqué la mort de 225 personnes et fait un nombre considérable de blessés.

Aidée par les techniques de guerre les plus modernes reçues de l'Afrique du Sud, par des conseillers dont on suppose qu'ils viennent de l'armée sud-africaine et de l'armée zaïroise et par des mercenaires, l'UNITA assiège certaines agglomérations importantes dans la région contrôlée par le Gouvernement. C'est le cas des villes de Menongue, Cuito et Luena dans le centre, le sud et l'est du pays, respectivement, où pratiquement toute vie a été supprimée. Les hôpitaux sont fermés en raison du manque de médicaments, les systèmes de distribution d'eau potable et d'électricité ne fonctionnent plus, et l'on fait obstacle à toute opération d'aide aux personnes assiégées - bref, il s'agit de tout un ensemble de terribles calamités aux conséquences incalculables.

Voilà quelques aspects de notre tragédie nationale. C'est là le résultat le plus immédiat de la guerre que l'aile militariste de l'UNITA mène contre l'Angola. Voilà l'idée de la "démocratie" de l'homme que l'on appelle M. Savimbi, que certains dirigeants d'Etats Membres de l'ONU admirent et pour qui ils ont beaucoup d'estime, une attitude qui devrait cesser. En réalité, bien qu'il soit loin d'être complet, le tableau de la situation qui vient d'être brossé est néanmoins clair. Il nous permet de montrer les traits essentiels et la nature de l'aile belliqueuse de l'UNITA.

Compte tenu de la situation extrêmement grave qui règne en Angola depuis le rejet violent par M. Savimbi des résultats des élections démocratiques, il ne serait pas déraisonnable pour la communauté internationale de reconnaître qu'aujourd'hui l'UNITA constitue une grave menace à la paix et à la sécurité régionales.

M. Miranda (Angola)

C'est la conclusion la plus logique, qui découle avant tout du fait que l'UNITA, après avoir clamé aux quatre vents qu'elle allait à Abidjan pour négocier la paix et le processus de réconciliation nationale, a refusé entre-temps de signer le Protocole d'accord pour lequel tant d'efforts utiles avaient été faits. Cette attitude, qui n'a pas été une surprise - du moins pour notre Gouvernement - est bien la meilleure preuve que l'UNITA ne considère pas la voie du dialogue comme la dernière chance de paix en Angola.

Tout montre que l'UNITA n'a pas renoncé à son vieux rêve de s'emparer du pouvoir par la force. L'UNITA a résolument misé sur la destruction de la démocratie en Angola, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour les processus de démocratisation dans la région et peut-être même dans tout le continent africain. Le Gouvernement de la République d'Angola a toujours prôné une solution pacifique à la crise créée par l'UNITA, et il estime que, durant les pourparlers d'Abidjan, il en a donné des preuves suffisantes, allant jusqu'à la limite des concessions pour faciliter le rétablissement de la paix dans le pays et mettre un terme, une fois pour toutes, aux souffrances de la population.

De ce point de vue, pas le plus petit obstacle n'a empêché l'UNITA d'accepter de signer le Protocole d'Abidjan. Devant cette attitude, qui n'est qu'un autre exemple de mépris flagrant pour les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la communauté internationale doit agir avec la diligence, l'efficacité et l'efficacité nécessaires pour préserver la paix en Angola, de façon que la démocratie devienne une réalité en Afrique.

Pour parvenir à ce but, des mesures fermes condamnant et sanctionnant l'UNITA doivent être prises à cette importante réunion du Conseil; il faut obliger l'UNITA à accepter, de facto, le jeu démocratique et à participer au processus général de pacification du pays et de réconciliation nationale.

Il faut exiger le retrait des contingents de l'UNITA de la zone qu'ils occupent, contingents qui devront ensuite être cantonnés et désarmés. Il serait aussi extrêmement utile de prendre dès maintenant, ici même, d'autres mesures pratiques, comme interdire la délivrance de documents de voyage et restreindre le libre déplacement des dirigeants de l'UNITA dans les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'UNITA doit sentir peser sur elle le poids moral et politique ainsi que la force de la communauté

M. Miranda (Angola)

internationale. Seules ces mesures concrètes feront retourner l'UNITA à la table de négociation et lui feront accepter le rétablissement de la paix en Angola. Le Gouvernement est prêt à renouer le dialogue.

J'ai déjà fait allusion à la monstruosité de la guerre que l'UNITA mène contre le peuple angolais et aux conséquences dévastatrices de celle-ci. Je me dois maintenant d'exprimer la reconnaissance du Gouvernement angolais aux organisations humanitaires internationales pour les efforts qu'elles déploient afin de satisfaire les besoins essentiels de notre peuple en dépit des menaces et des activités terroristes de l'UNITA qui essaie d'empêcher que l'aide humanitaire ne parvienne à ceux qui en ont besoin.

Le Gouvernement est d'avis que l'aide humanitaire doit atteindre les quatre coins du pays, partout où elle est nécessaire. En vertu de la légitimité qui lui est conférée, le Gouvernement ne peut pas être exclu des opérations de distribution, car l'aide est destinée aux populations qui lui ont donné mandat de gouverner le pays. Les efforts des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale en matière d'aide humanitaire doivent être coordonnés avec le Gouvernement; il est impératif qu'il en soit ainsi afin d'asseoir l'autorité de l'Etat sur tout le territoire national.

La philosophie humaniste du Gouvernement, qui est un gouvernement d'unité nationale, son sens du devoir patriotique et sa volonté d'alléger les souffrances de son peuple font que ce gouvernement ne permettra jamais que cette aide soit utilisée à des fins politiques. Nous sommes un gouvernement élu par le peuple et c'est ce peuple qui jugera les actes de ses dirigeants. Voilà pourquoi les machinations ourdies par ceux qui ne souhaitent pas voir mettre fin aux souffrances auxquelles le peuple angolais est si tragiquement en butte sont absolument injustifiables.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis, et que le Conseil va bientôt adopter, sera une manifestation de plus de l'appui de la communauté internationale, et plus particulièrement du Conseil de sécurité, aux efforts que nous faisons pour trouver une solution de paix définitive et durable en Angola.

Pour terminer, nous répétons que le Gouvernement angolais est prêt à engager un dialogue afin que la paix, la réconciliation nationale et la démocratie puissent devenir une réalité en Angola.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. CATARINO (Portugal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nul doute que votre jugement sûr et votre vaste compétence seront cruciaux pour le bon déroulement et l'efficacité des travaux du Conseil dans les semaines à venir. J'aimerais aussi féliciter sincèrement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vorontsov, pour l'extrême compétence avec laquelle il a guidé les délibérations du Conseil pendant le mois de mai.

Le découragement que nous ressentons tous du fait de l'échec des pourparlers d'Abidjan ne doit pas nous faire perdre espoir ou renoncer à nos efforts. Même s'il appartient aux Angolais eux-mêmes de conclure la paix et de bâtir leur propre avenir, la communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent assumer leurs responsabilités en la matière; ils ne peuvent ignorer ce qui se passe en Angola ou s'en désintéresser.

La guerre en Angola, et toutes les souffrances qui l'accompagnent - les destructions et les morts qui se comptent par plus d'un millier chaque jour -, ne doit pas devenir une guerre lointaine et oubliée.

Les conséquences de ce conflit ne se limitent pas au seul pays. Ce sont la paix et la sécurité internationales de toute l'Afrique australe qui sont en jeu. Ce qui se passe en Angola peut avoir des répercussions au Mozambique, en Afrique du Sud et dans de nombreux autres pays africains, qui ont pris des mesures concrètes pour mettre en place des institutions démocratiques et où le processus électoral a déjà eu lieu ou se déroulera prochainement.

Pendant six semaines à Abidjan, nous avons été témoins d'efforts énormes faits par Mlle Anstee, la Représentante spéciale du Secrétaire général, les observateurs portugais, russes et américains, le Président Houphouët-Boigny et le Ministre des affaires étrangères Amara Essy. Nous tenons à saisir cette occasion pour rendre un hommage tout particulier au Président Houphouët-Boigny et à M. Essy pour leur travail admirable, mais aussi à Mlle Margaret Anstee pour son engagement indéfectible et son dévouement inlassable à la cause de la paix en dépit des pires difficultés.

M. Catarino (Portugal)

Ces efforts doivent se poursuivre, et nous devons essayer d'en tirer parti. Du reste, des progrès ont été faits sur un certain nombre de questions importantes. Malheureusement, l'UNITA n'a pas accepté la proposition des observateurs qui était une dernière tentative pour arriver à un compromis. Il faut que les parties reviennent à la table de négociation, et il est absolument impératif que le cessez-le-feu soit rétabli.

M. Catarino (Portugal)

La communauté internationale, les pays qui participent au processus de paix, les Etats voisins de l'Angola et le Conseil de sécurité doivent unir leurs efforts, et ensemble user de tout leur poids pour faire pression au maximum sur la partie qui refuse de rechercher honnêtement et de bonne foi une solution pacifique au conflit en Angola. Il importe particulièrement que le poids du Conseil de sécurité se fasse réellement sentir et que ses résolutions, notamment les résolutions 804 (1993) et 811 (1993), ne s'avèrent pas avoir été qu'un simple exercice de style.

A notre avis, il faut qu'il soit parfaitement compris de ceux qui sont responsables des violations des "Acordos de Paz" et qui refusent de respecter les normes minimales du comportement international qu'ils doivent être conscients des conséquences qu'ils auront à subir s'ils ne changent pas de position. La partie qui choisit la guerre doit savoir que non seulement elle ne doit pas compter conserver ses acquis territoriaux ou ses butins de guerre à la table des négociations, mais qu'elle ne peut pas espérer davantage bâtir l'avenir du pays sur ce butin ni avoir sa place au sein de la communauté internationale.

Nous pensons que le rôle de l'Organisation des Nations Unies est et continuera à être crucial non seulement pour la recherche de la paix, mais aussi pour la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence à tous les Angolais. Nous espérons que la résolution dont le Conseil est saisi aura un effet positif sur la poursuite de ces efforts, auxquels nous devons tous demeurer attachés.

Quant à nous, nous continuerons à déployer tous les efforts possibles pour que les négociations reprennent dès que possible, de façon à mettre fin à cette tragédie dans laquelle est plongé, plus que quiconque, le peuple angolais, parmi lequel la guerre a fait le plus de victimes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Portugal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. CARDOSO (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous dire la satisfaction qu'éprouve ma délégation à vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute pour nous que votre direction compétente contribuera de façon très utile au déroulement de nos débats pendant le mois de juin. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vorontsov, de la Fédération de Russie, pour la façon compétente dont il a dirigé nos travaux au cours d'un mois de mai extrêmement chargé.

C'est avec une profonde déception que nous avons appris la nouvelle de l'échec des pourparlers tenus entre le Gouvernement angolais et l'UNITA à Abidjan. Le Brésil avait placé de grands espoirs dans les résultats de ces pourparlers, à l'instar d'autres pays : l'avenir de millions d'Angolais était en jeu. A notre grande déception, cependant, les négociations ont été interrompues avant que les résultats escomptés n'aient été réalisés, à savoir, un cessez-le-feu immédiat dans tout le pays, comme l'exigeait la résolution 811 (1993) du Conseil de sécurité, et la prompte reprise du processus de paix, en vue de la pleine mise en oeuvre des "Acordos de Paz".

Malgré les efforts déployés inlassablement par la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mlle Margaret Anstee, et la contribution constructive des trois Etats observateurs, les pourparlers n'ont pu être couronnés de succès à cause du refus de l'UNITA de signer les documents d'Abidjan. Cette situation est extrêmement déplorable et réclame une réaction appropriée de la part de la communauté internationale.

Comme il est indiqué dans le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, le Gouvernement angolais a, en diverses occasions, fait preuve de bonne volonté dans la recherche d'un règlement pacifique au conflit dans le cadre du respect des principes démocratiques et dans un esprit de réconciliation nationale. Nous rendons vivement hommage à la bonne volonté du Gouvernement angolais et ne pouvons que regretter que l'UNITA ne se soit pas encore montré disposée à faire de même.

Nous espérons sincèrement que l'UNITA entendra la voix de la communauté internationale et acceptera de mettre un terme au combat et d'oeuvrer dans le cadre des valeurs de la légitimité et de la participation démocratique. Un des principaux avantages du système de gouvernement démocratique est qu'il

M. Cardoso (Brésil)

permet la coexistence et la coopération entre des parties qui ont les opinions les plus divergentes. Nous pensons que c'est là que se trouve la clef de la solution du conflit en Angola.

Le Brésil suit l'évolution de la situation en Angola avec une grande inquiétude. Nous sommes particulièrement préoccupés par les conséquences humanitaires des hostilités, qui entraînent des souffrances indicibles pour des millions d'Angolais. Le peuple brésilien est uni au peuple angolais par des liens étroits d'amitié et par une parenté historique et culturelle étroite. Nous attachons une grande valeur à ces liens et nous continuerons à contribuer, du mieux que nous pourrons, à la recherche d'une solution pacifique et démocratique au conflit dans ce pays.

Le conflit fratricide insensé qui fait rage en Angola depuis la reprise des attaques de l'UNITA ces derniers mois a déjà fait beaucoup de victimes et causé d'énormes destructions. Pour des raisons qui nous échappent, la situation en Angola, qui est l'une des plus sérieuses dont le Conseil de sécurité soit saisi actuellement, ne bénéficie pas de la même attention de la part des médias internationaux que d'autres crises qui ont lieu dans d'autres régions du monde. Cela est très regrettable : nous pensons que les vies humaines et la dignité humaine sont les mêmes dans tous les pays et dans toutes les régions.

L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont une tâche difficile mais fondamentalement importante à exécuter en Angola. Ici, comme ailleurs, le fait que la tâche est difficile ne doit pas être considéré comme une raison pour reculer, mais considéré plutôt comme l'indication que nous sommes confrontés à un défi que nous devons relever par tous les moyens et toute l'attention possibles.

Le Gouvernement brésilien est convaincu que, dans les circonstances actuelles, il demeure essentiel que l'Organisation des Nations Unies soit fortement présente en Angola, qu'elle soit prête à oeuvrer avec les deux parties à la recherche de toutes les possibilités de faire redémarrer le processus de paix et de lui imprimer un nouvel élan, et qu'elle indique qu'elle est décidée à appuyer la démocratie et la paix. C'est pourquoi nous sommes en faveur d'un renouvellement du mandat actuel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) au niveau de ses

M. Catarino (Portugal)

effectifs actuels assorti d'une disposition prévoyant son élargissement substantiel dès que possible. L'Organisation des Nations Unies a un rôle de stabilisation extrêmement important à jouer en Angola aujourd'hui, et nous voulons voir ce rôle se poursuivre et se renforcer.

La continuation du conflit en Angola constitue un défi politique et moral pour l'Organisation des Nations Unies. Il faut choisir entre la voie de la démocratie ou celle du conflit armé. La question qui se pose indiscutablement est une question d'éthique : il s'agit de savoir si la réconciliation démocratique doit être encouragée ou si le recours à la force doit être récompensé. Il n'y a aucun doute quant au choix que nous devons faire, et le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter le rend extrêmement clair. Nous espérons que ce message sera clairement compris par tous ceux qui sont préoccupés par l'avenir de l'Angola et de son peuple qui souffre depuis longtemps.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. JESUS (Cap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Il va sans dire que ma délégation s'engage à coopérer pleinement avec vous.

Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Vorontsov, de la Fédération de Russie, des qualités de chef dont il a fait preuve à la tête des délibérations du Conseil le mois dernier.

Ma délégation a maintes et maintes fois plaidé en faveur d'une solution juste et pacifique du conflit angolais. Nous regrettons que, malgré la signature des "Accordos de Paz para Angola" et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et en dépit des efforts déployés par le Conseil et le Secrétaire général pour promouvoir et aider le processus de paix en Angola, aucun progrès n'ait été réalisé jusqu'à présent. Nous continuons de penser qu'il n'y a pas d'alternative viable à une solution négociée du conflit en Angola.

La résolution 811 (1993) relative à la situation en Angola exigeait, entre autres, un cessez-le-feu immédiat dans l'ensemble du pays ainsi que la reprise du dialogue entre les deux parties sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies afin de convenir d'un calendrier pour la mise en oeuvre des accords de paix aussitôt que possible. Nous notons avec plaisir les mesures de suivi prises par le Secrétaire général, conformément au mandat qui lui a été confié par cette résolution, pour promouvoir la tenue de la réunion d'Abidjan. Nous étions très encouragés par les efforts consentis lors de cette réunion. En fait, après l'échec des nombreuses tentatives de parvenir à une solution négociée à la crise actuelle, nous nous attendions à ce que le processus d'Abidjan produise des résultats décisifs. Nous regrettons qu'une fois de plus, il n'y ait pas eu d'accord définitif. Nous sommes déçus de noter qu'après cinq semaines d'intenses négociations tenues sous les auspices de la Représentante spéciale du Secrétaire général, la réunion d'Abidjan n'ait pas permis d'aboutir à un résultat définitif.

M. Jésus (Cap-Vert)

Nous engageons vivement les deux parties à redoubler d'efforts pour parvenir à une solution négociée et, à cet égard, nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre, par l'intermédiaire de sa Représentante spéciale, les efforts qu'il déploie actuellement pour aider les deux parties à parvenir à une entente capable de remettre les Accords de Bicesse sur les rails. Aucune partie, aussi nobles que soient ses objectifs politiques en faveur du pays, n'a le droit d'éviter de s'engager à faire des efforts sérieux pour parvenir à une solution négociée à la crise angolaise. Le coût des pertes humaines et matérielles causées au pays est trop élevé et exige que la réalisation d'une solution négociée ne soit pas remise à demain.

Bien que les négociations d'Abidjan n'aient pas permis d'arriver à un accord définitif, des domaines d'accord importants se sont fait jour sur de nombreuses questions discutées par les deux parties. Les résultats obtenus à Abidjan devraient donc être pris en ligne de compte et servir de base lorsque les négociations parrainées par les Nations Unies reprendront, bientôt espérons-le.

Nous avons attendu avec anxiété qu'une percée se produise dans les négociations de façon que le Conseil puisse examiner la prorogation et l'élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) comme prévu. Malheureusement, le Conseil n'a pas été en mesure de le faire à cause du manque de progrès dans le dialogue entre les deux parties. Ainsi, aujourd'hui, nous n'avons d'autre choix que de procéder au renouvellement provisoire du mandat actuel de l'UNAVEM pendant deux mois encore. Nous partageons l'avis de ceux qui pensent que cette prorogation devrait entre-temps être mise à profit par les deux parties. Nous partageons également le point de vue du Secrétaire général selon lequel il serait impensable que l'ONU abandonne l'Angola dans cette phase critique. La situation en Angola est critique pour la stabilité et la paix dans la région de l'Afrique australe. L'assistance et la présence de l'ONU en Angola sont donc d'une importance capitale.

Nous appuyons fermement l'incorporation d'un élément important d'assistance humanitaire dans le mandat de l'UNAVEM, car nous pensons que la situation humanitaire critique qui prévaut en Angola mérite et exige l'appui de la communauté internationale.

M. Jésus (Cap-Vert)

Je voudrais, au nom de ma délégation, exprimer mes remerciements aux trois pays observateurs du processus de paix - le Portugal, la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique - pour l'appui extrêmement utile qu'ils continuent d'apporter au processus de paix. Nous tenons également à rendre hommage au Secrétaire général et à sa Représentante spéciale, Mlle Margaret Anstee, pour la manière dévouée et compétente dont ils traitent le dossier angolais. Enfin, nous tenons également à rendre hommage au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour l'assistance qu'il a apportée aux négociations sur l'Angola.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Cap-Vert des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le Conseil va maintenant voter sur le projet de résolution contenu dans le document S/25857.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 834 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. VORONISOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, la délégation de la Fédération de Russie tient avant toute chose à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et à vous souhaiter plein succès dans vos fonctions. Je tiens d'autre part à vous remercier des paroles aimables que vous avez eues à mon endroit.

La délégation de la Fédération de Russie voudrait également saluer la présence parmi nous du Ministre adjoint des affaires extérieures de la République d'Angola, S. E. M. Joao Bernardo Miranda. Nous sommes certains que sa participation aux travaux du Conseil contribuera au progrès d'un règlement politique de la crise en Angola.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

A Moscou, on est profondément préoccupé par la situation qui s'est fait jour autour du règlement en Angola après la rupture des pourparlers entre les représentants du Gouvernement angolais et de l'UNITA qui ont eu lieu à Abidjan, pourparlers qui se sont déroulés pendant plusieurs semaines, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de la Représentante spéciale du Secrétaire général et des observateurs du Portugal, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis. L'absence de résultats durant ces pourparlers est due essentiellement au fait que les dirigeants de l'UNITA, et en particulier M. Savimbi, n'abordent pas le processus de règlement politique de façon réellement positive.

La situation a encore empiré du fait que ces derniers temps, en Angola, les forces armées de l'UNITA ont repris leurs opérations militaires, qui ont provoqué de nombreuses pertes de vies humaines et qui compromettent réellement la possibilité d'un règlement politique de la crise angolaise. La reprise des hostilités par l'UNITA confirme le fait que cette organisation et ses dirigeants ne veulent toujours pas s'engager dans la voie de la réconciliation nationale et de l'achèvement du processus électoral sous les auspices de l'ONU, mais qu'ils cherchent à régler le problème par la voie armée et à affermir leur pouvoir par la force des armes, bien que cette voie soit vouée à l'échec.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

En conséquence de ces agissements, le pays se trouve maintenant au bord de la catastrophe nationale; le peuple angolais est devenu l'otage d'une guerre civile qui a fait de nombreuses victimes, qui a infligé de grandes souffrances à la population pacifique et qui a entraîné une grave dégradation de la situation humanitaire.

Dans ces circonstances, la communauté internationale a adopté une position de principe visant à remettre le processus de règlement sur les rails.

Le 21 mai 1993, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie a fait une déclaration sur la situation en Angola dans laquelle il se félicitait de la décision du Gouvernement des Etats-Unis de reconnaître le gouvernement légitime de l'Angola et soulignait que

"cette mesure était pleinement conforme aux efforts que la Russie a toujours déployés aussi bien dans le 'triumvirat' des observateurs - le Portugal, la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique - qu'au sein du Conseil de sécurité, dans ses tentatives de faire reconnaître la nouvelle réalité politique en Angola, à l'issue des élections démocratiques tenues en septembre 1992."

Nous voudrions rendre hommage au Gouvernement de la Côte d'Ivoire et à son Président, M. Félix Houphouët-Boigny, pour l'important travail qu'ils ont accompli afin d'assurer le succès des négociations de paix d'Abidjan.

Dès l'interruption des négociations d'Abidjan, le 21 mai 1993, la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mlle Anstee, a exprimé l'espoir qu'il serait finalement possible de surmonter les divergences, de reprendre les négociations et de parvenir à un accord de cessez-le-feu. Nous espérons aussi que les dirigeants de l'UNITA sauront faire preuve du réalisme politique et du sens des responsabilités nécessaires, en renouant un véritable dialogue avec le Gouvernement angolais, en vue d'établir un cessez-le-feu immédiat et de parvenir à un règlement juste et durable dans ce pays, sur la base des Accords de Bicesse et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mais si les dirigeants de l'UNITA continuent de se moquer de la communauté internationale, le Conseil de sécurité devra envisager toutes les mesures appropriées, conformément à la Charte des Nations Unies, pour faire cesser ces actions qui font fi de ses décisions et sapent l'autorité de l'Organisation.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

La délégation de la Fédération de Russie a voté pour la résolution 834 (1993) dans l'espoir que la situation en Angola évoluerait vers la voie de la paix. La Fédération de Russie, avec le reste de la communauté internationale, est disposée à s'employer activement à promouvoir un règlement politique de la situation angolaise.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ZHANG Yan (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, avant toute chose, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je suis sûr que votre riche expérience, votre sagesse et votre talent vous permettront de guider avec succès les travaux du Conseil pendant le mois de juin.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M. Yuliy M. Vorontsov, Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mai.

La délégation chinoise est extrêmement préoccupée par la situation en Angola. Nous avons constaté avec préoccupation que la voie de la paix pour ce pays déchiré par la guerre est semée d'embûches. Nous sommes profondément solidaires du pays et du peuple angolais.

L'unique solution à la question angolaise consiste à éliminer les divergences et à parvenir à la réconciliation par la négociation et le dialogue. Il ne serait pas souhaitable - et ce serait faire preuve d'un manque de vision politique - que l'une des parties recherche la victoire en recourant à la force militaire. Les négociations de paix entre les deux parties angolaises, qui se sont tenues récemment à Abidjan, ont représenté un pas important vers la recherche d'une solution politique à la question angolaise. Il est regrettable que ces négociations n'aient pu aboutir au résultat escompté. Nous espérons que les parties concernées en Angola prendront conscience de la gravité de la situation actuelle en Angola et reprendront leurs négociations dès que possible, compte tenu des intérêts nationaux à long terme. En particulier, nous prions instamment l'UNITA

M. Zhang Yan (Chine)

d'adopter une attitude sérieuse et constructive afin de réaliser des progrès réels dans les négociations, et ce, à une date rapprochée.

L'Organisation des Nations Unies a déjà joué un rôle important dans le règlement politique de la question angolaise et continuera de le faire. A ce moment crucial du processus de paix en Angola, la délégation chinoise soutient les Nations Unies et la communauté internationale dans leurs efforts constants visant un règlement pacifique de la situation en Angola et souscrit à la suggestion du Secrétaire général selon laquelle l'ONU doit maintenir sa présence en Angola. Nous appuyons donc la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Espagne.

Ma délégation a étudié avec attention, ainsi qu'avec préoccupation, le nouveau rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Le Conseil de sécurité, par ses résolutions 804 (1993) et 811 (1993), a déjà condamné énergiquement les violations persistantes des Accords de paix et, tout particulièrement, le refus de la part de l'UNITA de reconnaître les résultats des élections, sa non-participation aux institutions politiques créées sur la base des élections, son retrait des nouvelles Forces armées angolaises, sa prise par la force des capitales provinciales et des municipalités et, enfin, la reprise des hostilités.

Aujourd'hui nous constatons qu'en dépit de tous les avertissements et appels qui ont été lancés, l'Angola est plongé dans un conflit que le Secrétaire général lui-même a qualifié de plus intense encore que la guerre imposée au peuple angolais pendant plus de 30 ans.

Les efforts déployés par le Secrétaire général et sa Représentante spéciale - avec l'appui des plus précieux des Etats observateurs du processus de paix, les Etats-Unis, le Portugal et la Fédération de Russie, ainsi que des dirigeants de l'Ethiopie et, tout particulièrement, du Président de la Côte d'Ivoire, M. Houphouët-Boigny - se voient maintenant encore une fois contrecarrés par l'intransigeance de l'UNITA. En effet, les conversations

Le Président

d'Abidjan avaient éveillé notre espérance et, jusqu'au dernier moment, nous pensions que l'UNITA allait accepter de signer le Protocole établissant le cessez-le-feu dans tout le pays et permettant de relancer le processus de paix sous les auspices des Nations Unies. C'est pourquoi le refus de l'UNITA de retirer ses forces des zones qu'elle occupe en violation des Accords, ce qui, en dernière analyse, a provoqué la suspension des négociations, est une attitude condamnable.

Toutefois, nous estimons que la profondeur et l'intensité des conversations qui ont eu lieu à Abidjan pourraient encore déboucher sur la signature d'un accord, à condition que le mouvement dirigé par M. Savimbi opte pour la voix de la raison. Il faut, en tout cas, préserver les progrès réalisés dans cette négociation, de façon que ceux-ci puissent constituer le point de départ d'une future rencontre entre les parties, sous les auspices des Nations Unies.

Le Président

En prévision de la future signature d'un accord, notre organisation doit être prête à agir rapidement afin d'augmenter, dans toute la mesure nécessaire, les effectifs de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) et de modifier de façon adéquate le mandat de cette mission.

Dans son dernier rapport, le Secrétaire général met en relief la tragédie humanitaire que connaît actuellement l'Angola. Une catastrophe d'une telle ampleur appelle la prompte adoption de mesures appropriées. C'est pourquoi ma délégation tient à faire part de son appui au Plan d'urgence mis au point par le Bureau de coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies à Luanda. L'Espagne participera donc à la Conférence de Genève le 3 juin prochain.

Il est évident, comme le dit aussi le Secrétaire général, que la persistance de la situation de conflit armé en Angola rend très difficile la distribution de l'aide à la population. Il est par conséquent indispensable que le Président Dos Santos et M. Savimbi acceptent le Plan d'urgence que leur a présenté la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola, Mlle Anstee, en vue de la création de couloirs terrestres et aériens qui permettraient d'acheminer en toute sécurité l'aide humanitaire vers différents lieux, à des dates précises.

Je dois exprimer la profonde inquiétude qu'inspire à mon pays l'évocation dans le rapport du Secrétaire général,

"des violations massives des droits de l'homme et d'autres atrocités commises contre des civils non armés au cours des hostilités."

(S/25840, par. 26)

Comme le dit le Secrétaire général, il est

"Indispensable que les deux parties respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire" (ibid.), comme l'a demandé à plusieurs reprises le Conseil de sécurité.

Dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons qu'appuyer le renouvellement du mandat de l'UNAVEM II pour une nouvelle période de 45 jours, en prenant note de l'important changement de fait de ce mandat. En effet, la Représentante spéciale du Secrétaire général et tout le personnel de l'UNAVEM doivent continuer à axer toute leur attention, d'une part, sur la mission de bons offices et de médiation, dans le but de rétablir le cessez-le-feu et de remettre en marche le processus de paix, conformément aux Accords de Bicesse,

Le Président

et d'autre part, sur la coordination de la fourniture de l'aide humanitaire à la population civile qui en a besoin.

L'Espagne souhaite vivement que, pendant la période de prorogation du mandat de l'UNAVEM II qui commence aujourd'hui, des progrès réels puissent être accomplis sur le chemin de la paix en Angola. Il ne fait aucun doute que si les difficultés dont j'ai déjà parlé persistent, la communauté internationale se verrait obligée de revoir son intervention dans ce conflit dramatique en vue d'agir de façon plus ferme.

Pour terminer, je tiens à dire que mon gouvernement appuie et admire les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola, Mlle Anstee, ainsi que ceux du personnel au service des Nations Unies et d'autres organisations chargées de la fourniture de l'aide humanitaire à ce pays. Le travail accompli par ces personnes dans des circonstances extrêmement difficiles et souvent au risque de leur propre vie doit nous encourager à rechercher une solution réelle et durable à cette grave crise.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 15.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

aux femmes de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et, en particulier, au Représentant spécial, M. Yasushi Akashi, ainsi qu'au Commandant de la Force, le général Sanderson.

Notre tâche maintenant et celle de tous les Cambodgiens doit être de consolider ce succès et de ne pas le laisser s'effriter ni permettre qu'il soit sapé. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui vise à montrer que le Conseil a l'intention de faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer le résultat des élections et pour aider le nouveau Cambodge sur la voie difficile qui s'ouvre devant lui. Mais c'est avant tout aux dirigeants et au peuple cambodgiens de tracer le chemin. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil peuvent les aider, mais ils ne peuvent ni ne doivent prendre des décisions en leur nom. Ces décisions relèvent des représentants démocratiquement élus du Cambodge, qui doivent pouvoir les prendre et qui doivent être encouragés à le faire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste activement saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 50.